

**PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS
PROCES VERBAL DE CHOIX DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

A	DESIGNATION DE LA CONSULTATION
<p>Collectivité ou Etablissement concerné : VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER</p> <p>Objet de la consultation : DELEGATION PORTANT SUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CASINO</p> <p>Date limite de réception des candidatures : mercredi 1^{er} février 2023 à 12h00</p> <p>Date de réunion de la commission de choix des candidats admis à présenter une offre : jeudi 23 février 2023 à 16h00</p>	

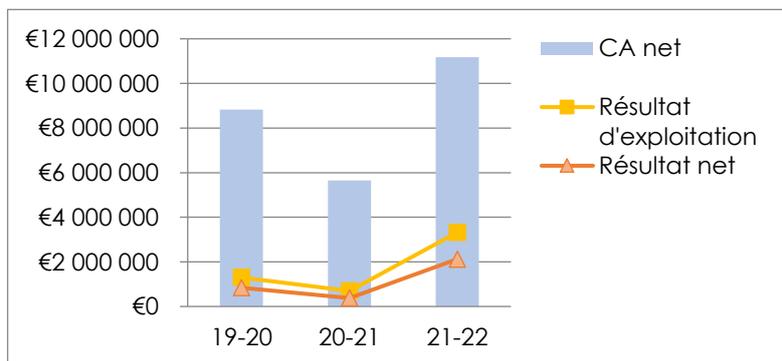
B	RAPPEL DE LA PROCEDURE ET ROLE DE LA COMMISSION
<p>La présente consultation a pour objet de confier à un délégataire la gestion et l'exploitation du casino de la commune de TROUVILLE SUR MER, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.</p> <p>Conformément à l'article L. 321-1 du code de la sécurité intérieure, classée station balnéaire au 3 mars 2009 et ayant un casino régulièrement exploité à cette date, la ville de TROUVILLE-SUR-MER dispose de la faculté, sans limite de temps, d'autoriser et d'organiser des activités de jeux et de casino sur son territoire.</p> <p>Elle dispose donc d'un casino, place du Maréchal Foch à Trouville-sur-Mer (14360).</p> <p>L'actuelle délégation arrivant prochainement à échéance le 31 octobre 2023, la ville organise une nouvelle mise en concurrence.</p> <p>Par une délibération n°2022-158 du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé le principe du maintien d'un établissement de jeux de hasard et d'argent sur le territoire de la commune et a décidé de déléguer la gestion et l'exploitation du casino (jeux, restauration, animation) par un contrat de délégation de service public.</p> <p>Un avis public a été publié dans les supports suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Profil acheteur : le 2 décembre 2022• Au BOAMP : le 2 décembre 2022• Au JOUE : le 2 décembre 2022• Au Journal des Casinos, revue spécialisée : le 5 décembre 2022 <p>Cet avis invitait les candidats à présenter leur candidature au plus tard le 1^{er} février 2023 à 12h00.</p> <p>Le présent procès-verbal a pour objet de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT et des dispositions de de la troisième partie du Code de la commande publique.</p> <p>Ainsi, conformément à ces dispositions et afin d'établir la liste des candidats admis à présenter une offre, la Commission est donc réunie ce jour pour examiner les candidatures déposées, et vérifier les garanties professionnelles et financières des candidats, leur aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public ainsi que le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.</p> <p>Une unique candidature a été reçue par la ville :</p> <ul style="list-style-type: none">• Candidat 1 – SAS CASINO DE TROUVILLE (GROUPE BARRIERE)	

C ANALYSE DES CANDIDATURES RECUES**CANDIDAT N°1 – SAS CASINO DE TROUVILLE (GROUPE BARRIERE)**

Casino de Trouville - Candidature SAS Casino de Trouville		Présence	Conformité
Pièce n°1			
Lettre de candidature	Signée par le Président Directeur Général de la société SAS Casino de Trouville, M. Stéphane GARCIA	OUI	OUI
Pièce n°2			
Attestation sur l'honneur accompagnée de tous justificatifs prouvant que le candidat ou les membres du groupement ne sont pas frappés d'une interdiction de candidater (articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique)	Déclaration sur l'honneur datée du 31 janvier 2023 et signée par M. Stéphane GARCIA	OUI	OUI
	Attestation de régularité fiscale de la société candidate délivrée le 20 décembre 2022, prouvant que le candidat est en règle du dépôt des déclarations et du paiement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés	OUI	OUI
	Attestation de versement des cotisations URSSAF en date du 23 décembre 2022, prouvant que le candidat est en régularité vis-à-vis du versement des cotisations sociales (sécurité sociale, allocations familiales, contributions assurances chômage, cotisations AGS) à la date du 30 décembre 2022	OUI	OUI
	Certificat en matière de procédures collectives délivré par le tribunal de commerce de Lisieux à la date du 20 décembre 2022	OUI	OUI
Pièce n°3			
Justificatif de moins de 3 mois de l'inscription du candidat au RCS (extrait KBis ou équivalent) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'1 an	<p>Extrait Kbis d'immatriculation au RCS à jour au 31 décembre 2022 pour la société CASINO DE TROUVILLE, SAS au capital de 240 000 € (numéro RCS 318 572 740 au RCS de Lisieux).</p> <p>Attestation délivrée par le Tribunal de commerce de Lisieux</p>	OUI	OUI
Pièce n°4			
Description détaillée relative aux actionnaire	<p>La société CASINO DE TROUVILLE est détenue à 100% par la SOCIETE DES HOTELS ET CASINOS DE DEAUVILLE (SAS au capital de 4,8 M€).</p> <p>La SOCIETE DES HOTELS ET CASINOS DE DEAUVILLE est elle-même détenue à 99.99% par la société GROUPE LUCIEN BARRIERE (SAS au capital de 1,2 M€).</p>	OUI	OUI

<p>Description des moyens financiers (chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la délégation réalisée au cours des 3 derniers exercices)</p>	<p>Le candidat fournit le tableau détaillé suivant :</p> <table border="1" data-bbox="632 253 1214 573"> <thead> <tr> <th></th> <th>2019/2020</th> <th>2020/2021</th> <th>2021/2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA Jeux de Tables</td> <td>566 061 €</td> <td>324 031 €</td> <td>891 510 €</td> </tr> <tr> <td>CA JTE</td> <td>1 304 819 €</td> <td>753 052 €</td> <td>1 809 186 €</td> </tr> <tr> <td>CA MAS</td> <td>13 966 175 €</td> <td>8 789 093 €</td> <td>18 526 619 €</td> </tr> <tr> <td>CA Restauration</td> <td>955 630 €</td> <td>346 945 €</td> <td>1 155 849 €</td> </tr> <tr> <td>CA Animation + Divers</td> <td>75 257 €</td> <td>28 793 €</td> <td>100 940 €</td> </tr> <tr> <td>CA Global</td> <td>16 867 942 €</td> <td>10 241 914 €</td> <td>22 484 103 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>845 794 €</td> <td>376 585 €</td> <td>2 120 173 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le chiffre d'affaires global du candidat a été fluctuant lors des trois derniers exercices. En effet, après un exercice 2019-20 déjà en baisse par rapport à l'exercice précédent, le candidat enregistre une nouvelle fois une diminution du CA en 2020-21 au regard de l'exercice précédent. Chacune des composantes du CA global (CA jeux de tables, CA jeux électroniques, etc.) subissent la même évolution. Cela a un impact direct sur le résultat net. Ces évolutions sont quasi-exclusivement dues aux conséquences de la crise sanitaire.</p> <p>Toutefois, deux éléments permettent de fortement relativiser ces CA et résultats nets décevants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Malgré cette chute des recettes lors des deux exercices précités, le candidat a toujours pu se dégager des bénéfices (846 K€ en 2019-20 et 377 K€ en 2020-21), ce qui semble démontrer la capacité du candidat à supporter les effets de la crise sanitaire ; - Un important rebond est observé pour l'exercice 2021-22 avec un CA global et un résultat net qui retrouve voire surpasse les années pré-covid ; <p>En définitive, l'inconstance dans les recettes perçues et des résultats nets n'est pas de nature à faire naître un doute sur les garanties financières apportées par le candidat. A fortiori, la capacité du candidat à se dégager des bénéfices lors des exercices les plus difficiles ainsi que le rebond observé post-covid permettent de considérer que le candidat présente des garanties financières suffisantes.</p>		2019/2020	2020/2021	2021/2022	CA Jeux de Tables	566 061 €	324 031 €	891 510 €	CA JTE	1 304 819 €	753 052 €	1 809 186 €	CA MAS	13 966 175 €	8 789 093 €	18 526 619 €	CA Restauration	955 630 €	346 945 €	1 155 849 €	CA Animation + Divers	75 257 €	28 793 €	100 940 €	CA Global	16 867 942 €	10 241 914 €	22 484 103 €	Résultat net	845 794 €	376 585 €	2 120 173 €	<p>OUI</p>	<p>OUI</p>
	2019/2020	2020/2021	2021/2022																																
CA Jeux de Tables	566 061 €	324 031 €	891 510 €																																
CA JTE	1 304 819 €	753 052 €	1 809 186 €																																
CA MAS	13 966 175 €	8 789 093 €	18 526 619 €																																
CA Restauration	955 630 €	346 945 €	1 155 849 €																																
CA Animation + Divers	75 257 €	28 793 €	100 940 €																																
CA Global	16 867 942 €	10 241 914 €	22 484 103 €																																
Résultat net	845 794 €	376 585 €	2 120 173 €																																
<p>Description des moyens de personnel (effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement) et de l'organisation interne</p>	<p>6 500 collaborateurs travaillent pour le GROUPE LUCIEN BARRIERE, dont 64% d'entre eux au sein des casinos Barrière.</p> <p>La SAS CASINO DE TROUVILLE dispose de 75 salariés (71 membres des services opérationnels + 4 membres des services fonctionnels) auxquels s'ajoute le directeur général.</p> <p>Les moyens en personnel et leurs qualifications sont satisfaisants au regard de l'objet de la concession.</p>	<p>OUI</p>	<p>OUI</p>																																
<p>Description des activités principales et accessoires</p>	<p>Le candidat présente une capacité à exploiter le casino de Trouville tout en assurant de manière satisfaisante les activités de jeux, de restauration et d'animation.</p> <p>Il met également en avant sa participation à la vie active locale.</p>	<p>OUI</p>	<p>OUI</p>																																

Pour rappel, l'exercice comptable des casinos court du 1er novembre au 31 octobre.



Exercice comptable	CA net	Résultat d'exploitation	Résultat net
19-20	8 825 787 €	1 294 353 €	845 794 €
20-21	5 653 369 €	696 965 €	376 585 €
21-22	11 178 096 €	3 319 989 €	2 120 173 €

Bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices

Comme présenté précédemment dans ce rapport, le candidat présente un résultat d'exploitation moyen largement excédentaire sur les 3 derniers exercices, malgré deux exercices assez fortement impactés par la crise sanitaire (2019-2020 et 2020-2021). Le chiffre d'affaires moyen sur les trois derniers exercices s'établit à 8,6 M€, dont un CA pour l'exercice 2021-2022 atteignant les 11,2 M€.

Toutefois, malgré une inconstance dans les recettes perçues et des résultats nets, cela n'est pas de nature à faire naître un doute sur les garanties financières apportées par le candidat. A fortiori, la capacité du candidat à se dégager des bénéfices lors des exercices les plus difficiles ainsi que le rebond observé post-covid permettent de considérer que le candidat présente des garanties financières suffisantes.

L'analyse bilantielle de la société pour l'exercice 2021-22 fait ressortir une trésorerie relativement importante (705 K€) ainsi que des indicateurs qui sont positifs et rassurants (fonds de roulement, capitaux propres, etc.).

Par ailleurs, une convention de financement est conclue entre le candidat et la société-mère pour permettre de faciliter la réalisation d'investissements.

La description des moyens financiers est très satisfaisante, le groupement présente des moyens en adéquation avec l'objet de la concession et des garanties suffisantes pour la continuité de service.

OUI

OUI

Pièce n°5

Tableau des références en matière d'exploitation et de gestion de services/équipements équivalents

La société BARRIERE, société mère du candidat, atteste de la gestion de 32 casinos en France et dans le reste du monde.

Le candidat fait également état de 5 références relatives aux plages (dont la sous-traitance de l'exploitation du casino de Sainte-Maxime)

Les références fournies sont très satisfaisantes au regard de l'objet de la concession.

OUI

OUI

AVIS SUR LA CANDIDATURE

Le candidat est la société dédiée qui exploite actuellement le casino de Trouville-sur-Mer.

La société BARRIERE, société mère de la SAS CASINO DE TROUVILLE atteste de son expérience dans le secteur des casinos, avec la gestion à l'heure actuelle de 32 casinos en France et dans le monde, en étant le premier opérateur français des jeux en termes de produit brut des jeux.

La société SAS CASINO DE TROUVILLE a présenté un dossier conforme aux prescriptions de l'avis de concession. Elle présente par ailleurs l'ensemble des garanties professionnelles et financières pour exploiter un casino à Trouville-sur-Mer ainsi que l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public, la continuité de celui-ci et le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

La candidature remplit ainsi l'ensemble des conditions de recevabilité.

D	OBSERVATION ET AVIS EVENTUELS DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE
REPRESENTANT DE LA DDPP	
COMPTABLE PUBLIC	
E	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

A la suite de l'analyse des candidatures, il apparaît que les candidats suivants présentent des garanties professionnelles et financières suffisantes et une aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public, il est décidé de les admettre à présenter une offre :

- Candidat 1 - SAS CASINO DE TROUVILLE (Groupe Barrière)

F	SIGNATURES
----------	-------------------

Membres à voix délibérative :

Nom, prénom	Fonction au sein de la Commission	Présent	Absent mais convoqué
	Président		
	Membre 1		
	Membre 2		
	Membre 3		
	Membre 4		
	Membre 5		

	Membre suppléant		
	Membre suppléant		
	Membre suppléant		

Membres à voix consultative :

	DDPP		
	Comptable public		